



SAMBRE AVESNOIS RETRAITE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive (déclarée d'utilité publique)

Enregistrée sous le n°W591000122 à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

Siège social : Mairie 59330 Saint Rémy du Nord

Adresse de gestion : 29, rue de Malakoff 59138 Bachant Tél 06 28 60 76 96

e-mail : association.sars59330@orange.fr Site : www.asso-sars.fr

Réunion du Bureau le 02 décembre 2025

Présents : Ghislaine DEMEURE présidente, Jean Marie BERNIER vice-président, Didier TOURTOIS vice-président, Maryse TOURTOIS trésorière adjointe, Claudine QUENET secrétaire, Édith GORISSE secrétaire adjointe.

Absente excusée : Marie Françoise MEYER trésorière.

Ghislaine ouvre la séance et remercie les membres du bureau de leur présence.

Elle signale que le SARS compte actuellement **210 adhérents**.

➤ Organisation de la cérémonie des vœux

Les activités se termineront le 20 décembre 2025, et reprendront le 12 janvier 2026.

La cérémonie des vœux se déroulera le 13 janvier 2026 à partir de 18h.

L'auberge espagnole est reconduite, prévoir du salé et sucré.

Les boissons seront offertes par le SARS.

L'envoi des invitations aura lieu le 20 décembre.

➤ Fixation du prix de vente des 2 tables de ping-pong

Elles ont été achetées en 2023 pour un montant de 100€ l'unité.

Il est décidé que le prix de vente est 50€ par table, deux personnes semblent intéressées.

Si la vente n'aboutit pas, elles seront proposées lors de l'Assemblée Générale.

➤ Préparation de l'Assemblée Générale

Compte tenu de la période des vacances scolaires du 7 février 2026 au 8 mars 2026 et des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la date du mardi **10 mars 2026** est retenue.

Elle débutera à partir de 18h.

Modification des statuts

Après discussion, le Comité directeur décide :

1. De modifier l'article 5 afin de supprimer l'obligation du certificat médical et de la licence dirigeant, et d'adapter l'attribution de la licence et de la carte découverte en conformité avec l'évolution des textes réglementaires de la **Fédération Française de Retraite Sportive (FFRS)**.
2. De porter le nombre maximal de membres élus du Comité directeur à **15** (Article 6-1)

Le Comité directeur approuve ces modifications à l'**unanimité**. Elles seront soumises à l'Assemblée générale extraordinaire pour ratification et entreront en vigueur conformément aux statuts.

Règlement intérieur

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2022, le règlement intérieur sera entièrement revu et inclura les chartes par activité, rédigées lors de la réunion des animateurs du 10 novembre 2025.

La définition de l'honorabilité pour les adhérents s'investissant dans la formation ou la gestion de l'association sera également révisée

Pour la prochaine Assemblée Générale, il faudra prévoir des exemplaires papier pour le passeport santé, les statuts et le règlement intérieur après révision.

Ghislaine demande quel cadeau pourrait être fait aux adhérents lors de la prochaine Assemblée Générale (gourde, bandeau, bonnet, pochette pour papiers).

Le choix s'oriente vers la pochette pour ranger les documents : cartes vitale, européenne, passeport santé, etc.....

➤ Questions diverses

- **Annulation du passeport santé de 2022** dans la rubrique "communication" sur le site du SARS
Ghislaine précise qu'elle a été faite récemment, le nouvel exemplaire ayant été diffusé.

- **Document "recueil du consentement des personnes"**

Il est toujours d'actualité et fait référence à la loi du 8 janvier 1978 "Informatique et Libertés", il doit être complété lors de l'adhésion au SARS.

Ghislaine clôture la séance